BULLETIN ÉCONOMIQUE

La question des salaires en France et en Italie. — Nous avons dit, bien souvent, aux libre-échangistes : Mais, en demandant l'application la plus large possible de votre doctrine ; en demandant la suppression ou la réduction à un chiffre infinitésimal et purement fiscal des droits de douane qui frappent le produit étranger, ce n'est pas seulement l'industriel et l'agriculteur, ce n'est pas le chef d'usine, ce n'est pas le grand propriétaire, vos bêtes noires, que vous frappez ! c'est la masse des ouvriers, des travailleurs de tout ordre que vous atteignez, que vous ruinez.

En effet, la main-d'œuvre, en France, coûtant plus cher que dans la plupart des pays qui l'environnent, si ces derniers sont admis à nous expédier leurs produits en franchise de droits ou moyennant des droits trop faibles, pas même compensateurs, ou il faudra que l'industriel cesse son exploitation, auquel cas ses ouvriers seront sans ouvrage, ou il faudra, s'il veut continuer, qu'il impose à ses ouvriers des réductions de salaires. En dernière analyse, c'est donc sur les ouvriers, c'est-à-dire sur la masse laborieuse, que devra peser le plus lourdement le fardeau de la concurrence.

On ne nous a pas assez cru quand nous parlions ainsi. Et cependant c'était et c'est encore là un des points les plus dignes d'attention dans la grave question de nos échanges avec l'étranger. La preuve nous en est fournie par une publication qui n'est point suspecte, puisque c'est elle qui mène la campagne libre-échangiste ; par l'*Economiste français*.

Ce n'est pas pour la première fois que nous sommes appelés à constater que les libre-échangistes — et nous ne nous en plaignons point, certes — fournissent des armes et des documents qui battent en brèche absolument leur système.

Ainsi, dans un de ses derniers numéros, l'*Economiste français*, se livrant, d'après les documents statistiques officiels italiens et français, à la comparaison des salaires en Italie et en France, salaires agricoles et salaires industriels, arrive, après avoir mis les chiffres en présence, à la conclusion suivante pour l'agriculture :

« On ne trouve pas, en France, dit-il, un salaire minimum de 80 centimes pour les femmes comme en Italie ; on ne trouve pas, en Italie, un salaire maximum de 4 francs pour les hommes comme cela se rencontre en France. Les salaires agricoles sont plus élevés chez nous, surtout lorsqu'on considère que le travail de M. Rota s'applique seulement à la plus riche province de l'Italie, et qu'une effroyable crise agricole frappe les pays infertiles du Midi. »

Ainsi, voilà la constatation faite ; ce qui n'empêche pas l'*Economiste français* de déclamer furieusement contre les droits dont on frappe, en France, les produits agricoles italiens. Il aimerait mieux, sans doute, que, par « libéralisme » économique, notre pays réduisît ses travailleurs agricoles à l'effroyable misère qui sévit dans certaines régions agricoles de l'Italie.

Arrivons à l'industrie.

Après avoir passé en revue les salaires payés, en Italie, aux ouvriers d'un certain nombre d'industries, l'écrivain de l'*Economiste français* se résume ainsi qu'il suit :

« Nous allons, dans la mesure du possible, rapprocher ces salaires de ceux contenus dans l'Annuaire de Statistique de France pour 1884 ; les moyennes indiquées sont de l'année 1881. Dans les fabriques de cordages, un fileur gagne 4 fr. 80 à Paris, 3 fr. 16 dans les départements ; en Italie 2 fr. 28 ; la fileuse gagne 2 fr. 50 à Paris et 1 fr. 67 au dehors ; en Italie, 96 centimes.

» Dans la filature de coton, l'ouvrier mâle gagne, à Paris, 5 fr. 35, dans les départements 3 fr. 21 ; en Italie 1 fr. 86. La femme gagne, en France, dans la même industrie, 2 fr. 60 et 1 fr. 93 ; en Italie, 1 fr. Dans le tissage du coton, l'ouvrier gagne à Paris 6 fr. 75, au dehors 3 fr. 41 ; en Italie 2 fr. 75. L'ouvrière gagne, à Paris, 2 fr. 90, au dehors 2 fr. 03 ; en Italie 1 fr. 18. Le tisseur de laine gagne 5 fr. à Paris, 3 fr. 23 dans les départements ; en Italie, suivant les localités, 3 francs et 4 fr. 95. L'ouvrier des filatures de laine gagne 3 fr. 75 à Paris, 3 fr. 17 dans les départements ; 4 fr. 95 en Italie. Dans les manufactures de soie, une fileuse gagne 2 fr. 90 à Paris, et 1 fr. 55 en province. En Italie, la bonne ouvrière gagne 1 fr. 19 ; l'ouvrière inférieure gagne 1 fr. 04. Dans les manufactures de papier, les salaires sont de 5 fr. 10 c. à Paris, de 3 fr. 08 en province ; en Italie on trouve 1 fr. 98 et 1 fr. 76. Dans les fabriques de bougies, le salaire, à Paris, est de 4 fr. 55, au dehors de 3 fr. 20 ; en Italie on trouve un maximum de 3 francs, un minimum de 2 fr. 40.

« On voit par tout ce qui précède que les salaires en Italie, en ce qui concerne l'agriculture et surtout la grande industrie, sont inférieurs aux salaires payés en France, excepté cependant dans l'industrie de la laine, où parfois il est payé une somme plus élevée. Souvent les salaires français sont du double et de près du double des salaires italiens, en établissant la comparaison, non avec Paris, où la supériorité est forcée à raison de la cherté de l'existence, mais avec les départements. Ainsi, l'ouvrier des filatures de coton gagne 1 fr. 86 en Italie, 3 fr. 21 en France ; la femme 1 fr. 93 en France, 1 fr. en Italie. On voit qu'en somme, l'ouvrier italien est entraîné en France par ses intérêts, et que les salaires, pour lui, sont d'autant plus élevés qu'il est doué d'une sobriété que ne connaît pas l'ouvrier français. »

L'aveu est donc complet ; l'ouvrier italien, partout, est payé beaucoup moins cher que l'ouvrier français. Et les chiffres produits par notre confrère montrent que l'écart est considérable. Or, l'on sait quel rôle joue la main-d'œuvre dans l'industrie. Nous demanderons à l'*Economiste français* pourquoi il ne conclut pas ? Qu'y a-t-il à faire ? faut-il diminuer le salaire des ouvriers français qu'il accuse, en passant, de ne pas connaître « la sobriété » habituelle à l'ouvrier italien ? Mais l'*Economiste français* sait bien que nous sommes dans un mouvement contraire, dans un mouvement de hausse. Et pourquoi ? parce que les prédications des libre-échangistes ont tendu à persuader à la masse des travailleurs, que le libre-échange est fait pour leur donner la vie abondante et facile. Qu'il ne se plaigne donc pas si la façon de vivre du travailleur français a changé, si sa sobriété n'est pas telle qu'il le voudrait. C'est, en grande partie, aux prédications des disciples de son École que le résultat est dû. Ils ont dit : Notre système vous donnera le bien-être ; et les travailleurs entendent l'obtenir. De là les exigences et les grèves.

L'*Economiste français* se console en disant que, peu à peu, les salaires, en Italie et en Allemagne, hausseront, et qu'un équilibre se fera. D'ici là, beaucoup d'eau passera encore sous les ponts et beaucoup de ruines, peut-être, nous frapperont.

Cet écart des salaires produit aussi un autre résultat, c'est l'immigration de plus en plus grande des ouvriers étrangers en France, où ils viennent faire concurrence à nos propres ouvriers. C'est une autre face de la question ; mais cela prouve, comme nous l'avons dit et répété, qu'en dernière analyse, c'est le travailleur qui pâtira le plus de cette étrange doctrine du laisser-faire, laisser-passer qu'on nous a, pendant trop longtemps, imposée, mais dont on commence, heureusement, à se fatiguer, car elle ne produit que le désordre et mènera à ruine les nations qui y persisteront.

Situation météorologique. — La dépression orageuse de la Gascogne est comblée. L'aire de fortes pressions persiste sur les Iles-Britanniques, le maximum est en Irlande. Le baromètre diminue ensuite lentement jusqu'aux rivages de la Mer Noire, 756 m/m.

La température baisse en Allemagne, elle monte rapidement en Provence. Le thermomètre marquait, ce matin, 10° à Bodo, 14° à Paris, 20° à Nice, Biarritz, 23° à Odessa, Alger, 25° à Cagliari et 28° à Laghouat.

Des orages ont éclaté dans toute la moitié sud de la France, ils ont donné des pluies torrentielles en Gascogne. La situation orageuse cesse, le temps se met partout au beau. Hier, à Paris, le ciel a été nuageux.

Température. — Le thermomètre centigrade de l'ingénieur Queslin, 1, rue de la Bourse, à Paris, marquait aujourd'hui :

A 7 h. du matin 15° 4/. au-dessus de zéro.
— 11 h. — 19° 8/. —
— 1 h. — 21° ./. —
Hauteur barométrique : 761 m/m 7[illegible].

LA CATASTROPHE DE TOURCOING

Le comité central de secours

M. le maire de la ville de Tourcoing, vient de prendre un arrêté pour la formation d'un comité qui sera chargé de centraliser et réunir le produit des souscriptions, dons et offrandes qui pourront être faites en faveur des victimes de la catastrophe du 22 juin et d'en régler la répartition en tenant compte de la situation de chacune des familles. Ce comité, sous la présidence de M. Hassebroucq, maire, et la vice-présidence de M. François Masurel, vice-président du bureau de bienfaisance, est composé de :

MM. Lehoucq, Sasselange et Lefrançois, adjoints ;

MM. François Dervaux, Antoine Duhamel, Vanoverbeck, Ferdinand Lambin et Faveur, membres du bureau de bienfaisance ;

MM. Gustave Glorieux, François Delmasure, Dupont-Jevenois et Dewyn, conseillers municipaux ;

MM. Joseph Delepoulle, vice-président de la commission des Hospices, Eugène Jourdain, président du tribunal de commerce, Charles Jonglez, président de la chambre de commerce, Gaspard Desurmont, administrateur de la caisse d'épargne, Louis Bernard, président du comité de secours aux blessés.

Une liste de souscription sera déposée au secrétariat de la mairie. Des listes seront en outre adressées aux journaux de la localité, de Roubaix, de Lille, et à toutes les personnes qui en feraient la demande. Appel est fait à toutes les bonnes volontés.

La quête de dimanche

Les quêteurs se répandront aujourd'hui dans toute la ville pour recueillir les offrandes et les ruines des établissements Honoré et Vanzeveren seront encore visibles moyennant une entrée de 50 centimes. Nous souhaitons à tous ample récolte de gros sous et de pièces blanches.

Le concert de la Grande-Harmonie. —

Nous avons déjà annoncé que la *Grande-Harmonie* organisait un concert, au profit des familles des victimes de la catastrophe de Tourcoing.

Cette fête, qui revêtira un caractère exclusif de bienfaisance, aura lieu dimanche prochain, 28 juin, dans le jardin de Mme veuve Constantin Descat, au château du Fresney, et commencera à 5 heures précises.

Voici le programme :

Allegro militaire (XXX). — Victor Emmanuel, ouverture (Kling). — Quatrième air varié pour clarinette, exécuté par M. Paul Fournier. — Polka pour piston, exécutée par M. Ch. Montigny (XXX). — Ouverture de l'Ambassadrice (Auber). — Les Gnômes, morceau caractéristique (Eilemberg). — Grande fantaisie sur Méphistophélès (Boito). — Galop brillant (XXX).

Le prix d'entrée sera de 1 fr. Des cartes sont déposées au bureau du *Journal de Roubaix*, chez les marchands de musique, et dans les principaux débits de tabac.

A Mouscron

Parmi les fêtes qui s'organisent en faveur des familles des victimes de la catastrophe de lundi, nous devons citer un grand concert, qui aura lieu lundi prochain, 29 courant, à 7 h. 1/2 du soir, à Mouscron, au *Café Français*, tenu par Henri Vergotte, avec le gracieux concours de MM. Jules Watteeuw, rédacteur du *Broutteux*, Fortuné Devienne, dit Père Tuné, comique, Paul Deldicque, Auguste Cornélis, baryton, Louis Dum[illegible]nil, déclamateur, Alphonse Legrand, hauboïste, Carlos Desurmont, pianiste accompagnateur, la Société chorale de Mouscron et une section harmonique de la Société Ste-Cécile. Le prix d'entrée est de 50 c., donnant droit à un numéro d'une grande tombola au profit de l'œuvre.

Au café Descy

Nous apprenons que MM. C. Ségard, chanteur-comique et Desmyttère, déclamateur, organisent une grande soirée, pour lundi, à 8 heures 1/2, au *Café Descy*, Grande-Place, à Tourcoing. Plusieurs amateurs, instrumentistes et chanteurs, s'y feront entendre.

Une lettre touchante

Nous avons reçu la lettre suivante, fort touchante dans sa simplicité :

Monsieur le directeur du Journal de Roubaix,

Le récit, que, dans votre édition de ce jour, vous faites de la scène qui s'est produite à l'Hôtel-Dieu de Tourcoing, entre la pauvre femme Bauwens et son fils, m'a touché profondément.

Je pense comme vous, Monsieur le directeur, que ces braves gens méritent qu'on s'intéresse à leur triste sort. Aussi, je m'empresse de vous remettre ci-inclus quarante francs, que vous m'obligeriez de leur faire parvenir.

Si j'ose réclamer de vous ce petit service, c'est que je considère ce mode d'envoi comme le moyen le plus pratique et le plus sûr de leur faire du bien.

Je vous remercie, dès maintenant, Monsieur le directeur, et vous prie d'agréer l'assurance de ma considération distinguée.

UN DE VOS LECTEURS.

Nous nous empressons de faire parvenir à Mme Bauwens l'offrande de ce généreux anonyme.

Une lettre du ministre de l'intérieur

Le ministre de l'intérieur a adressé a adressé au maire de Tourcoing la lettre suivante :

Paris, 26 juin.

Monsieur le Maire,

M. le ministre a reçu la lettre d'invitation que vous lui avez adressée au nom de la municipalité, pour le prier d'assister aux funérailles des malheureuses victimes de la catastrophe du 22 juin, qui ont eu lieu le jeudi 25 de ce mois.

M. le ministre se serait fait un devoir d'assister à cette cérémonie ; malheureusement, ses nombreuses occupations ne lui ont pas permis de s'y rendre et il me charge de vous en exprimer, ainsi qu'à la municipalité de la ville de Tourcoing, ses plus vifs regrets.

Agréez, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le secrétaire particulier du ministre,

Signé : A. Guy.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

L'école nationale des arts industriels de Roubaix vient d'obtenir un DIPLOME D'HONNEUR pour les *travaux d'élèves* qu'elle avait envoyés à l'Exposition universelle de la Nouvelle-Orléans (section française).

Cette haute récompense fait le plus grand honneur au personnel enseignant de notre école. Nous sommes heureux de lui adresser nos chaleureuses félicitations, pour un succès aussi éclatant, sur lequel nous reviendrons.

Denier des Ecoles. — Nous recevons la communication suivante :

» La fête de charité, retardée par le deuil qui a » frappé M. Pierre Catteau, est définitivement fixée » aux dimanche 5 et lundi 6 juillet.

» Il a fallu à M. P. Catteau, on le comprend, » toute l'abnégation et tout le dévouement dont il » est capable, pour accéder à cette demande du » comité. Il savait que la fête devait procurer à » l'œuvre des Ecoles libres sa principale et sa plus » nécessaire ressource ; et, quelque peine qu'il en » dût éprouver, il n'a pas voulu que le bien général de l'œuvre pût être mis en péril, par une remise plus éloignée, qui aurait eu pour effet d'amoindrir ses ressources.

» Assurément cette résolution presque héroïque » n'étonnera personne de ceux qui connaissent M. » P. Catteau, mais certainement aussi elle rendra » plus profonds, sinon plus sensibles, les sentiments » de reconnaissance que provoquent de toutes parts » les merveilleux élans de sa générosité.

» Dussions-nous être indiscrets, révélons ici que, » dans ses derniers jours M. Adolphe Catteau, qui » depuis longtemps comptait parmi les bienfaiteurs » de l'œuvre, voulut lui-même supplier son frère » de ne pas retarder la fête des Ecoles à son occa» sion.

» Seul, le souvenir de ces dernières volontés » pouvait vaincre les résistances les plus légi» times, et c'est justice d'en rendre ici hommage à » la famille de M. Adolphe Catteau, en lui renou» velant, avec nos sentiments de respectueuse » condoléance, l'assurance de notre plus vive gra» titude. » » J. R. »

Comme les années précédentes, les dames vendeuses recevront avec reconnaissance les objets divers et cadeaux de toute nature qu'on voudra bien envoyer aux adresses ci-après :

Pour la laiterie : A Mme Devemy, chez Mme Al. Bulteau, rue du Grand-Chemin.

Pour le buffet : A Mme Edouard Réquillart, rue du Grand-Chemin.

Luncheon Bar. Confiserie, glaces, fruits, vins et liqueurs : A Mme Voldemer-Lestienne, rue Neuve.

Objets divers à mettre en loterie au jeu des petits chevaux : A Mme Jean Bossut, Grande-Rue.

Jouets d'enfants et articles de bazar : A Mme Delfosse Motte, rue du Vieil-Abreuvoir.

Plantes et fleurs : A Mme Léon Motte, rue du Château.

Objets d'art, faïences et bibelots : A Mme Toulemonde-Dazin, rue Neuve.

Vêtements pour les pauvres et lingerie : A Mme J. Ruffelet, 5, rue Deregnaucourt.

Mmes Delfosse-Motte, Toulemonde-Dazin, Léon Motte et J. Ruffelet, font, chez elles, l'exposition des merveilles de goût, de travail et de bon marché qu'elles réservent aux acheteurs : elles seraient enchantées d'y recevoir la visite des personnes qu'un deuil trop récent ou une absence forcée tiendrait éloignées de la fête.

Le prix d'entrée est fixé, pour le dimanche :

A 3 francs, de trois à six heures ;

A 5 francs, à partir de six heures. Les personnes munies de cartes paieront, au contrôle, le supplément de 2 francs.

Pour le lundi, à 2 francs.

Les enfants au-dessous de dix ans paieront demi-place. Il ne sera délivré aucune carte de sortie.

Le nombre des entrées étant limité, il ne sera délivré de cartes à la porte que jusqu'à concurrence du nombre de places encore disponibles, dès que ce nombre sera atteint, les guichets seront fermés.

On peut, dès à présent, se procurer des cartes d'entrée, chez M. J. Ruffelet, 5, rue Deregnaucourt.

M. le ministre de l'instruction publique vient d'adresser à la mairie de Roubaix une reproduction de gravure lithographique du portrait en pied de M. Jules Grévy, par Bonnat.

Ce portrait a été placé dans le cabinet du maire.

Les pêcheurs à la ligne sont en grande liesse ; lundi, c'est la fête de Saint-Pierre, leur patron. Les belles journées de juin que nous venons de traverser leur ont, du reste, fourni l'occasion de rompre mille lances... pardon, mille lignes.

Il faut voir sur les berges du canal, sur les vives des cours d'eau des alentours, s'espacer ces chapeaux de paille en cône tronqué, qui ont été chantés par Richepin dans la *Chanson des gueux*.

Comme les disciples de saint Hubert, les disciples de saint Pierre ont leur veillée d'armes. Dès la veille, ils préparent leurs engins.

La pièce la plus importante pour le pêcheur est la ligne ; pour être parfaite, elle doit joindre la plus extrême finesse et la plus grande résistance possible. Il faut voir avec quel soin il adapte la *flotte*, avec quelle science il garnit la ligne de plomb, la minutie qu'il met à choisir ses hameçons à *barbe* ou à *ordilion*, et à nouer l'*empoile*.

Lorsque la ligne est prête, il lui reste à choisir sa canne à pêche, c'est encore là une des choses les plus importantes. Puis, il prépare les accessoires : *le plioir, l'émerillon, la boîte aux amorces, l'epuisette, le harpon, le dégorgeoir*, etc.

On a beaucoup plaisanté le pêcheur à la ligne.

L'espace nous manque pour prouver qu'il ne mérite en aucun cas les lazzis faciles des plaisanteries ; nous nous bornerons à citer cet axiome de John Fisher : « L'imbécile n'a jamais pêché ; cette » occupation l'ennuierait. Il n'est ni assez obser» vateur, ni suffisamment méditatif, pour employer » fructueusement les longs instants de contempla» tion qu'exige le maniement de la ligne. »

Pour répondre aux sots, nous citerons quelques noms de pêcheurs à la ligne, qui prouveront que si une ligne se termine par une bête, elle ne commence pas par un imbécile.

Sans parler de Walter Scot, du célèbre docteur Babington, du philosophe et savant Humphry Davy, nous citerons, parmi nos compatriotes, MM. de Salvandy, ministre de l'instruction publique sous Louis-Philippe — qui suspendait toutes les audiences le 14 juin, jour de l'ouverture de la pêche — Jules Sandeau, Emile Augier, Ambroise Thomas, Meissonnier, le savant Ravenel, Alphonse Karr, Altaroche et bien d'autres encore qui ont manié ou manient encore la ligne.

Nos pêcheurs, on le voit, ont de glorieux exemples sous les yeux et se trouvent en bonne compagnie.

Ecole de natation. — Température de l'eau : le 27 juin à 9 heures, matin, 19 ; à 3 heures, soir, 20 1/2 ; à 6 heures, soir, 23 [illegible].

ÉCOLE NATIONALE DES ARTS INDUSTRIELS. — Cours de physique, de chimie et de manipulations chimiques, rue du Collège, professeur : M. A. Béghin.

Lundi 29 juin à 2 h. du soir, manipulations ; à 8 h., physique. — Jeudi 2 juillet, à 2 h. du soir, manipulations ; à 8 h., chimie.

Cours de l'histoire de l'Art, rue Neuve, 3 (au 3e), professeur : M. Sératzki. — Tous les lundis, à 6 h. du soir.

Cours de remettage à l'usage des ouvriers rentreurs, professeur : M. J.-B. Desplanque. — Tous les dimanches, à 10 h. 1/2 du matin, rue de Sébastopol, 43.

Une belle occasion. (Voir aux annonces.)

TOURCOING

LE PROJET DE LOI tendant à autoriser la ville de Tourcoing à élever le taux de l'intérêt de son emprunt de 1880, a été déposé sur le bureau de la Chambre.

Par une loi du 30 juillet 1880, la ville de Tourcoing avait été autorisée à emprunter à 4 0/0, une somme de 1.341 000 fr. pour couvrir le déficit de ses budgets de 1879 et 1880 et pour servir à la construction de nouvelles écoles, à l'achèvement de l'usine à gaz et à l'extension de la canalisation.

La Ville a traité avec la Caisse des dépôts et consignations, et a réalisé, jusqu'à ce jour, 1,041,000 francs. Elle sollicite aujourd'hui, auprès de la même Caisse, la réalisation du reliquat de l'emprunt, soit 300,000 francs ; mais cet établissement ayant élevé à 4 1/2 le taux d'intérêt de ses avances, il est nécessaire qu'un acte législatif modifie les dispositions de la loi du 30 juillet 1880. Pour éviter toute nouvelle difficulté à l'avenir, dans le cas où le taux de l'intérêt subirait encore quelque variation, la municipalité a demandé qu'il fût porté à 5 0/0, sauf à n'user de cette faculté que si cela devenait nécessaire.

Cette élévation du taux de l'intérêt pour la somme de 300,000 francs restant à réaliser, augmenterait de 1,920 francs le chiffre de l'annuité à servir. Il y serait facilement pourvu au moyen des revenus ordinaires. En effet, le relevé des trois derniers comptes fait ressortir que les recettes normales s'élèvent, en moyenne, à 2,170,217 francs et l'emportent de 793,944 francs sur les dépenses correspondantes.

Dans ces circonstances, la demande a paru justifiée aux yeux de la commission, qui a proposé l'arrêté suivant :

La ville de Tourcoing (Nord) est autorisée à porter de 4 à 5 0/0 le taux de l'intérêt d'une somme de 300 000 fr. restant à réaliser sur l'emprunt de 1.341.000 fr., approuvé par la loi du 30 juillet 1880.

Le collège. — Nous avons constaté l'activité déployée pour le déblaiment des ruines dans la partie incendiée, et c'est avec la plus vive satisfaction que nous voyons aujourd'hui s'élever les nouvelles constructions.

Déjà les murailles de façade surgissent de terre, et les travaux, très vivement menés, nous font espérer de voir réparés, dans un temps très proche, les désastres causés par le terrible fléau.

Notre excellent collège pourra donc continuer, dans l'avenir, à rendre à la jeunesse les services qui ont fait sa vieille réputation, et l'ont depuis longtemps placé parmi les premières maisons d'éducation de notre région.

Destiné à perpétuer les principes de la saine doctrine, il va renaître plus vivace que jamais. Un instant, il a pu paraître ébranlé sous les coups de la terrible épreuve qu'il a traversée ; mais les témoignages de sympathie qui se sont spontanément manifestés de tous côtés, ont prouvé à ces bons maîtres combien la population tourquennoise tenait à maintenir cette maison, qui a su former des hommes de principes et de cœur. — J. P.

La commission des *Carabiniers de la Nouvelle-Aventure* nous informe que, indépendamment des 28 et 29 juin, le concours sera ouvert aussi le mardi 30 juin ; un service de commissaires a été organisé spécialement pour ces 3 journées.

LILLE

Récompenses honorifiques. — M. Deperne, capitaine aux sapeurs-pompiers de Lille, a obtenu une médaille d'or de deuxième classe. M. Delattre, capitaine au même corps, a obtenu une médaille d'argent de première classe.

Exposition canine. — Samedi matin a eu lieu l'ouverture de l'exposition internationale canine, établie sur l'Esplanade.

La 1re catégorie, qui est exposée jusqu'au 30, comprend les chiens de chasse divisés en quatre groupes, chasse à courre, chiens courants de chasse à tir, chiens d'arrêt français à poils ras, chiens d'arrêt anglais à poils ras et à longs poils et petits épagneuls servant à faire lever le gibier.

Nous avons vu là des sujets très remarquables, surtout dans les chiens français. Les petits épagneuls sont charmants.

Le jury, composé de M. le comte de Beaufort, M. Bellecroix, directeur de la *Chasse illustrée* et M. Frédéric Gresham, rédacteur cynégétique du *Life stock Journal*, fonctionne depuis ce matin.

Voici la liste des récompenses :

7e classe : *Harriers-Beagles*

2e prix, n° 2, Flock (F), 16 mois, à M. Ravruy fils.

9e classe : *Bassets de tous poils à jambes torses*

1er prix, n° 11, Flambeau (M), 2 ans 1/2, à M. Bocquet ;

2e prix, n° 8, Rascande (F), 3 ans, à M. Vilcocq ;

Mention très honorable, n° 9, Miraud (M), trois ans, à M. Vilcocq.

11e classe : *Bassets allemands* (*Dachshunde*).

1er prix, n° 23, Waldmann (M), 22 mois, à M. Wagner.

2e prix, n° 20, Waldine (F), 15 mois, à M. Wagner.

Mention très honorable, n° 16, Schnüppe (F), 2 ans, à M. Brackuick.

Mention honorable, n° 22, Indine (F), 1 an, à M. Wagner.

12e classe, *Fox-Terriers*.

1er prix, n° 30, Puck of Braunfels (M), 3 ans, à M. le prince de Solms.

2e prix, n° 32, Crack, mâle, 18 mois, à M. Heysham.

Mention très honorable, Puss II, 2 ans à M. Vilcocq.

Mention très honorable, n° 25, Pro, m. 9 mois, à M. Vilcocq.

13e Classe, *Levriers à poils ras, Greyhunds, Slougys*

1er prix, n° 37, Caux (M), 3 ans, à M. Goyens.

2e prix, n° 39, Mina, (F.) 7 ans, à M. Wallon.

Mention honorable, n° 36, Princesse (F.), 3 ans 1/2, à M. Cuvelier.

14e classe, *Lévriers à poils longs, Deerhunds, Syriens, Russes, etc.*

2e prix, Sarah Bernhard, (F), 2 ans, à M. Cuvelier.

Mention honorable, Cyrus (M), 3 ans, à M. Cuvelier.

Mention honorable, n° 43, Biskra (M), 15 mois, à M. Bernard Wallaert.

15e classe, *Braques français, du Boulonnais, dits de Saint-Germain, blancs à taches rouges.*

1er prix, n° 52, Jack, 3 ans, à M. Lemaire.

2e prix, n° 51, Ulis (M), 6 ans, à M. Desmazières.

Mention très honorable, n° 65, Tom, 2 ans, à M. Foucart.

17e classe, *Epagneuls français de Pont-Audemer*

Mention très honorable, n° 79. Milord (M), 2 ans 1/2, à M. Ronchin.

Mention honorable, n° 80. Tom (M.), 2 ans, à M. Dutrieux.

19e classe, *Griffons à poils longs* (chiens)

2e prix, n° 88, Boby (M.), 3 ans, à M. Lambert Roode.

Mention honorable, n° 87, Tu-Duc (M.), deux ans trois mois, à M. Lazier.

20e classe, *Griffons à poils longs* (chiennes).

1er prix, n° 92, Pyrame (F), trois ans, à M. le baron Vanderstraeten-Waillet.

2e prix, n° 93, Nel (F), 2 ans, à M. Cuvelier.

21e classe, *Griffons à poils rudes.*

1er prix, n° 99, Médoc-Moustache (M), 3 ans 1/2, à M. le baron Coppens.

Mention honorable, n° 100, Black (M), 3 ans, M. Désiré Rombeau.

22e classe, *Griffons à poils rudes (chiennes).*

1er prix, Lind, 3 ans, à M. le baron Coppens.

25e classe, *Setters anglais.* — 19 *chiens inscrits.*

1er prix, Tam of Braunfels, 4 ans, à M. le prince Alb. de Solms.

2e prix, Tempest, 2 ans, id.

3e prix, Prince Mac, 5 ans, M. Tondereau Loiseau.

1re Mention très honorable, Robin Hood, 4 ans, M. le baron de Rosen.

2e mention très honorable, Tam, 11 mois, M. Emile Nison.

3e mention honorable, Norah, 3 ans, M. le comte Lamberty.

4e mention honorable, Rival, 2 ans, M. Scherer de Scherbourg.

5e mention, Prince, 2 ans 1/2, M. Ernest Vial.

6e mention, Belœuil, 2 ans, M. E. Dejardin.

Classe 26, *Setters anglais*, 26 chiennes inscrites

1er prix, Empress Symbol, à M. le baron de Rosen.

2e prix, Blanche IV, 5 ans, à M. Edouard Roussel.

3e prix, Daphné, 7 ans, à M. le prince de Solms.

1re mention très honorable, Cora IV, 2 ans, à M. Ernest Roussel.

2e mention très honorable, Dora, 3 ans, à M. Prosper Soyer.

3e mention honorable, Pop, 4 ans, à M. Prosper Soyer.

4e mention honorable, Flake, 3 ans, à M. Fondereau-Loiseau.

5e mention, Fadette, 1 an 1/2, à M. de Boiville.

6e mention, Kitt, 9 mois, à M. Prosper Soyer.

27e classe, *Goudons.* — 13 *chiens inscrits.*

1er prix, Grouse, 5 ans, M. Fauvel.

2e prix, Black, 2 ans, M. Coulombel.

1re mention très honorable, Bad Boy, 3 ans, id.

2e mention honorable, Fox, 1 ans, Lalouette.

3e mention honorable, Rock III, 10 mois, Vercruysse.

4e mention, Duck, 10 mois, Sauvage.

5e mention, Tac, 2 ans 1/2, M. Levaillant.

NORD

L'orage de jeudi. — De plusieurs localités de la région on signale des dégâts sérieux causés par l'orage de jeudi.

Ainsi, à Wargnies-le-Grand, tombée vers quatre heures sur la maison occupée par M. Gastiaux, cabaretier, la foudre y a mis le feu et a presque entièrement détruit cette habitation, de construction récente. Heureusement, il y a assurance.

A Sebourg, elle est tombée sur la demeure du sieur Descamps, fabricant de chicorée ; mais là les dégâts sont insignifiants.

A Quesnoy-sur-Deûle, des bestiaux ont été tués dans le verger de M. Léon Duprez. Les récoltes, dans cette contrée, les lins notamment, ont été complètement couchés.

A Denain et au Cateau, la violence de l'orage a été terrifiante ; tout le ciel était en feu ; les éclats du tonnerre étaient tels que tous croyaient à leur dernier jour. Pendant plus d'une heure, il a régné dans toute son horreur.

Dans la première de ces villes, la foudre est tombée dans la cour du sieur Sireuil, entrepreneur de charpente, est entrée dans l'appartement de l'ex-directrice des postes alors absente, y a coupé un tuyau de gaz auquel elle a mis le feu. Des voisins purent, heureusement, pénétrer dans l'appartement et éteindre ce commencement d'incendie.

Au Cateau, les cheminées des maisons du sieur Boulongne et de la veuve Fontaine, et une grange appartenant au sieur Gérard, ont été frappées.

Enfin, à Neuvilly, une grange appartenant à la veuve Chatelain, occupée par le nommé Bleuse, menuisier, a été totalement détruite. En voulant fuir, une femme, nommée Marie Crapet, s'est fracturé une jambe. Un médecin, présent sur le théâtre de l'incendie, M. Rossigneux, lui a donné les premiers soins.

A Somain, la foudre a paru vouloir s'amuser. Rue de la Gare, elle cesse un clou auquel était attaché une horloge, puis s'esquive par une fissure existant entre deux briques ; chez M. Michel Miot, elle démolit pannes et ardoises. Aux Marécaux, deux arbres sont fendus et une cheminée partagée en deux.

Cambrai. — *Ordinations.* — Aujourd'hui, dimanche, Sa Grandeur Mgr de Lydda a conféré, en la chapelle du Grand-Séminaire :

Les ordres mineurs à 45 clercs-tonsurés ; la tonsure à 75 aspirants à la cléricature.

Lundi 29 juin, Mgr l'archevêque conférera, en son église métropolitaine :

La prêtrise à 24 diacres ; le diaconat à 19 sous-diacres ; le sous-diaconat à 31 acolytes. L'ordination commencera à 7 h. 1/2 très précises.

Dunkerque. — M. le général Billot, dont nous avons annoncé l'arrivée à Dunkerque, a passé hier, sur les glacis, la revue du 110e régiment d'infanterie en tenue de campagne.

La musique de ce régiment a joué pendant la revue et le commandant du 1er corps s'est montré très satisfait de l'excellente tenue des troupes.

M. le général Boissonnet a également passé l'inspection annuelle des troupes du génie.

M. le général d'artillerie Putz a visité hier l'arsenal et a assisté aux exercices à feu qui ont lieu sur la plage.

Condé. — Le parquet de Valenciennes a continué, mardi, son enquête sur le crime mystérieux dont nous avons parlé.

Aucune charge n'a été relevée contre Cracq ni contre Mercier. Après avoir été gardés à vue, pendant la journée de lundi, ils ont été laissés en liberté à partir du soir ; ils sont encore tous les deux à Macou.

PAS-DE-CALAIS

Ferfay. — La grève de Ferfay, qui prenait des proportions menaçantes, est terminée ; M. Poumeyrac, directeur, ayant annoncé que le chef porion, dont les grévistes demandaient le renvoi, a été congédié, la Société coopérative rouvrira demain dimanche ; le travail reprend dans les fosses.

Arras. — *Marché aux vaches du samedi 27 juin.* — Les transactions ont été lentes et difficiles sur le marché.

En ce moment, les pâturages sont suffisamment fournis de bétail qu'ils peuvent contenir, aussi l'approvisionnement était restreint ; d'un autre côté, la demande étant peu active, les cours, si faiblement tenus samedi dernier, ont rétrogradé sur toutes les catégories et la baisse s'est fortement accentuée de 20 à 30 fr. par tête.

On vend les vaches flamandes, prêtes ou à lait, de 530 à 580 fr. et exceptionnellement 600 fr. ; les bournaisiennes, de 440 à 500 fr. ; les artésiennes, de 300 à 400 fr. et les picardes, de 200 à 300 fr.

Les alainières jeunes et en chair, sont également peu demandées, en raison de la dépréciation persistante du cours du gros. Les très bonnes sortes valent de 0.70 à 0.75 c. le kilog. vivant et les vaches grasses de 0.80 à 0.85 c. le kilog. vivant et 0.90 c. pour les très bonnes sortes.

Etat-Civil de Roubaix. — Déclarations de naissances du 27 juin. — Maria Lemaire, rue d'Antoing, 8. — Charles Loncle, rue de l'Hommelet, 141. — Germaine Seigneur, rue Decrême, cour Debaisieux, 9. — Clotilde Hellin, rue de Rome. — Henri Delaby, rue des Ogiers, 59. — Ernest Vanderhaeghen, rue de la Vigne, maisons Bourlet. — Edmond Ramon, rue d'Alma, 6. — Florence Delsere, rue de Mouveaux, 11. — Edouard Duflot, rue Dampierre, maisons Carlier.

Déclarations de décès du 27 juin. — Jérémie Horlance, 11 mois, rue du Tilleul, impasse Duguesclin, 12. — Henri Verrebrouck, 38 ans, journalière, à l'Hôtel-Dieu. — Palmyre Samain, 11 mois, rue de Flandre, 25.

Mariages du 27 juin. — Louis Creeset, 34 ans, débourreur, et Cordule Naessens, 60 ans, ménagère. — Alexandre Gadeyne, 30 ans, tireur de vins, et Marie Gossart, 26 ans, sans profession. — Jean Gydé, 24 ans, tisserand, et Rosine Poissonnier, 21 ans, peigneuse — Ildephonse Fremaux, 25 ans, cordonnier, et Camille Roussel, 20 ans, journalière. — Auguste Nivesse, 28 ans, appréteur, et Célinie Roussel, 23 ans, dame piqûrière. — Jules S losse, 28 ans, peintre, et Henriette Cléty, 31 ans sans profession. — Frédéric Wolfcarius, 45 ans, tonnelier, et Marie Leperq, 38 ans, journalière. — Henri Farvaque, 25 ans, appréteur, et Marie Lesie, 29 ans tisserande — Jules Ruquois, 29 ans, fileur, et Elodie Scholz, 20 ans, soigneuse.

FEUILLETON DU 29 JUIN — (N° 5).

LA CHAMBRE N° 7

II

Les nuits du château de Marolles

(SUITE)

— Il n'en sera pas toujours de la sorte... Le docteur Sameran est incapable de vous guérir. Il n'aime que les vieilles méthodes. Je ferai venir pour vous un médecin de Paris habile et dévoué. Celui-là s'attachera à votre personne, et ne vous quittera plus... La science opère aujourd'hui des prodiges... Attendez seulement que j'organise autrement le service autour de vous .. ce soir même j'écrirai au docteur Mirvil.

— Oui, oui, écris, Luzarches, je serais si heureux de quitter ce lit, cette pièce sombre, de me promener dans les grandes allées du parc... Merci, mon neveu, ou plutôt, non : merci, mon fils !

Maxime serra le vieillard dans ses bras, et le laissa sous une telle impression de confiance et de tranquillité que l'arrivée de l'abbé Choisel parut presque intempestive au malade. Du reste, cette visite fut courte. Sébas ne fit aucune allusion à la scène qui s'était passée. Il témoigna les mêmes égards à son maître, lui prodigua les mêmes soins, avec une nuance de froideur qui satisfit plus qu'elle n'affligea Henriot. Il avait redouté l'expression des regrets de Sébas, un pardon demandé, accordé, du fond du cœur, refusé par égard pour Maxime ; il n'en fut rien, et de Marolles s'endormit comme d'habitude, sous la garde vigilante de son serviteur.

Mais, tandis que le malade goûtait un repos trop rare, Sébas combinait dans sa tête les moindres détails du plan qu'il avait conçu. Jamais dramaturge n'apporta autant de soin pour régler les entrées et les sorties de ses personnages, et ménager ses grands effets.

Pourtant, bien qu'il considérât comme un devoir ce qu'il allait accomplir, il n'en ressentait pas moins un regret profond d'en être réduit à cette extrémité. De quelle reconnaissance ne se serait-il point pénétré, si, au lieu de l'obliger à reconnaître l'évidence, de le mettre en face d'une réalité terrible, de lui causer une commotion d'autant plus dangereuse que sa faiblesse s'accentuait davantage, Henriot lui eût tendu cette main décharnée que tant de fois il pressa dans les temps de confiance et de virilité généreuse. Mais non, celui dont il sauva jadis les jours en exposant les siens, l'abandonnait lâchement, sur une dénonciation honteuse et intéressée.

Cependant, il ne vint pas une seule fois à la pensée de Sébas de se détacher d'un maître ingrat, d'une maison devenue inhospitalière. Cette âme droite regarda le devoir en face, regrettant les rigueurs qu'il imposait, mais décidé à les subir.

Cette nuit lui parut d'autant plus longue qu'elle demeura pour lui pleine de mystère. A diverses reprises, dans les affres d'un rêve, le malade s'écria : « A moi, Gaston ! à moi ! » — Le souvenir des paroles de Sébas le poursuivait donc ? Ce souvenir chassé revenait, obstiné comme un remords.

— Dieu travaille pour nous, pensa Sébas.

Lorsque M. de Marolles s'éveilla, sous l'impression d'un songe qu'il n'osa raconter, il témoigna une joie enfantine de retrouver Sébas près de son lit. Il ne se rappelait plus l'avoir chassé, et lui sourit comme dans les bons jours. Lentement il se souvint de la scène de la veille, son visage prit un expression de contrainte et de souffrance, et il évita de fixer les yeux sur son vieux serviteur.

Le docteur Sameran se présenta à l'heure habituelle, fit sa partie d'échecs, se laissa battre, puis il écrivit une ordonnance en félicitant son ami sur l'amélioration qu'il constatait dans son état.

Tandis que dans cette partie du château, tout demeurait dans le calme triste dont s'enveloppent les malades un tableau bien différent s'accentuait du côté opposé. L'aile droite, que s'était réservée M. de Luzarches, ne gardait du luxe séculaire d'une habitation enrichie par ses propriétaires successifs que les meubles capables de s'allier à une haute fantaisie. Le « style », comme disait le tapissier de Maxime, venu de Paris à Marolles pour décorer les appartements particuliers du viveur, ne pouvait s'exagérer dans des pièces destinées au plaisir. La salle à manger et une vaste galerie s'ornaient seules de grands bahuts, de lourds dressoirs, de lanternes précieuses en fer battu au marteau, de bras de lumière semblables, de chenets découpés comme des balcons et dressant leur armature à jour devant des cheminées monumentales. Dans les autres pièces le luxe oriental des draperies, des tentures, des tapis et des broderies s'étalait dans sa molle fantaisie. Pour tenter de la corriger on avait jeté sur le sol des fourrures d'ours blancs, des peaux de tigres, des pelages de lions sans crinière. Les grosses têtes savamment minéralisées regardaient avec leurs yeux immobiles, et les pattes armées de griffes blondes transparentes, brillaient comme de l'or jaune sur les rouges découpures du drap. Les lustres venus de Venise étalaient une flore de cristaux transparents. Sur tous les sièges bas s'entassaient des coussins de satin, de cachemire, venus de tous les points de l'Orient.

Des râteliers en bois de santal supportaient des pipes de toutes provenances, depuis la longue pipe en porcelaine de Saxe, jusqu'à la pipe courte dans laquelle se brûle l'opium. Les narguilhés laissaient traîner à terre leurs longs tuyaux odorants, et les vases des chibouks brillaient d'orfèvreries curieuses.

Des panoplies composées d'armes recueillies dans la salle des gardes du château racontaient les anciennes batailles, et parlaient prouesses, sans parvenir à amener une rougeur sur le front du descendant fainéant des Marolles qui, du passé, ne comptait accepter que les terres fécondes et les bois giboyeux.

Dans la salle à manger l'orfèvrerie s'étalait sur les dressoirs, et commençait à couvrir une large table carrée couverte d'une nappe garnie d'anciennes dentelles. Les fruits rares, les primeurs poussées dans la serre remplissaient des corbeilles de filigrane d'argent, et des coupes de Sèvres rose. Les valets riaient en dressant le couvert, et ne manquaient pas de mêler à leurs quolibets le nom du mourant dont la fortune glisserait si vite entre les mains des usuriers qui l'escomptaient par avance.

Au milieu d'eux, gourmandant leur zèle, donnant des conseils de haut goût, préparant les fleurs, disposant les candélabres, se trouvait Damien, homme de confiance de Maxime de Luzarches, parti de la situation de valet de chambre pour arriver à celle de confident. Rien n'échappait à son contrôle : cave, desserts, ameublement, il soignait tout en artiste, certain que le jour où il cesserait d'être nécessaire, il deviendrait embarrassant.

Après avoir distribué des ordres, et assigné son rôle à chacun, Damien frappa légèrement à la porte de son maître, entra avant d'en recevoir l'autorisation, puis, le voyant gravement occupé à rouler une cigarette, il s'inclina et dit :

— J'attendrai que monsieur l'ai finie.

— Pourquoi ?

— Afin de parler affaires à monsieur.

— Ne peux-tu attendre à demain ?

— L'avenir n'est à personne, a dit un grand poète

— Eh bien ! je t'écoute.

— Balthasar Gomer a refusé le nouvel emprunt que vous souhaitiez contracter.

— Avons-nous absolument besoin d'argent ?

— Nous, non, mais vos créanciers.

— Fais-les taire.

— De quelle façon ?

— En doublant les intérêts.

— Monsieur a raison, il les paiera si peu de temps un taux exagéré.

— Tu vois bien que rien n'est plus facile à régler, et que je puis commencer une autre cigarette.

— Auparavant je demanderai à monsieur sa signature.

— Ma signature, quel compte veux-tu régler ?

— Le mien.

— Tu sais bien que tes gages courent toujours.

— C'est pour cela, ils courent toujours, je ne les rattrappe jamais.

— Me crois-tu ingrat, maître Damien ?

— Dieu me garde de soupçonner monsieur d'avoir un pareil vice, mais il faut prévoir les hasards de l'existence, les vicissitudes de la fortune ..

— Si elle cessait de me sourire, ne me serais-tu pas dévoué quand même !

— Pour cela non, monsieur. Je suis franc avant tout. Je sers, et je déploie un grand zèle, mais avant tout je songe à mon intérêt personnel, je le dorlote, je le mijote avec amour. Mon dévouement me doit rapporter tant par an. Je le place, je ne le donne pas. C'est un capital.

— Et un capital à gros intérêt ? demanda railleusement M. de Luzarches.

— Naturellement, répondit Damien d'une voix qui, graduellement perdait son timbre respectueux. Pourquoi n'échafauderais-je pas ma fortune sur les mêmes bases que monsieur ?

— Sur des espérances alors ?

— Ces espérances sont trop près de se changer en réalités pour ne point prendre un autre nom. Depuis cinq ans je n'ai pas reçu un sou de gages.

— Tu oublies les gratifications.

— Je les devais à la générosité de monsieur... Cinq années à...

— Douze cents francs, font six mille francs.

— Monsieur peut sans crainte ajouter un zéro.

— Comment, drôle ! soixante mille francs ?

— Et ce sera mal payé.

— Ainsi, mon valet de chambre me coûte douze mille francs par an.

— Le prix d'un intendant que je remplace.

— Eh bien ! soit, tu les auras.

(*A suivre*) Raoul DE NAVERY.